

Л 63
821

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

Р. И. Бр.

12945

DISCOURS

Adl. 1

SUR LE DROIT DE FAIRE

LA PAIX, LA GUERRE ET LES TRAITÉS.

PAR M. PÉTION DE VILLENEUVE.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

2. M. Bp. 12/12
D E S C O U R S
SUR LE DROIT DE FAIRE LA PAIX,
LA GUERRE, LA CONQUÊTE, &c.
PAR M. L'ÉVÊQUE DE VILLENNÉ.
1790.

Ce Discours pourra paroître un peu long, il est cependant trop court. Il s'en faut beaucoup que la grande question sur le Droit de faire la Paix, la Guerre et les Traités, y soit présentée sous toutes ses faces et dans tous ses détails: néanmoins, comme il a été assez favorablement accueilli, l'Auteur s'est déterminé à le faire paroître, le temps ne lui a pas permis de faire aucun changement.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1790.

DISCOURS

SUR LE DROIT DE FAIRE

LA PAIX, LA GUERRE ET LES TRAITÉS.

JE viens soumettre à vos lumières une des plus grandes questions qui puisse jamais être agitée chez aucun peuple ; une question à laquelle tient essentiellement votre liberté , celle de vos descendans , le salut de la Patrie.

Jusqu'ici vous n'avez porté vos regards qu'autour de vous ; vous n'avez considéré l'empire que dans ses rapports intérieurs ; vous avez vu qu'il n'existoit ni ensemble ni harmonie dans les parties éparses et divisées de ce grand tout ; vous avez senti la nécessité de refaire à neuf une machine usée par le temps , par la rouille des préjugés , et dont les ressorts , les uns relâchés , les autres brisés , n'avoient plus de jeu ; et vous avez puisé dans les principes éternels de la raison et de la justice les élémens simples qui devoient former une nouvelle et meilleure organisation : mais vous n'avez pas encore envisagé les relations de ce Corps politique avec les autres Corps de la même nature qui l'environnent ; vous n'avez pas calculé la force d'action et de réaction que ces Corps ont les uns sur les autres.

Il s'est établi , entre toutes les Nations du globe , des liens de correspondance de toute espèce. Les

distances immenses des mers qui les séparent, l'élévation prodigieuse des montagnes, les déserts les plus sauvages, tous les obstacles réunis que la nature sembloit avoir mis à dessein, n'ont pu empêcher le génie actif et industrieux de l'homme de faire ces rapprochemens admirables. Les quatre parties du monde ont ensemble les communications les plus promptes et les plus faciles ; elles échan- gent leurs productions diverses ; elles se portent mutuellement leurs goûts, leurs mœurs et leurs usages ; elles s'engagent par des traités, elles s'unissent d'intérêt : heureuses, mille fois heu- reuses, si elles ne connoissoient entre elles d'au- tres liens que ceux de la fraternité, d'autres sen- timens que ceux de la bienfaisance, d'autres con- ventions que celles fondées sur la bonne foi, sur les services et sur les secours réciproques : mais trop souvent aussi des semences de haine et de rivalité les divisent ; elles s'associent, tantôt pour former des attaques, tantôt pour repousser des entreprises, de sorte que le moindre événement qui agite deux peuples dans l'un ou l'autre hémisphère, intéresse tous les autres d'une manière plus ou moins di- recte, plus ou moins sensible ; et une guerre qui s'élève dans les Indes, embrâse à l'instant l'Eu- rope.

Ces relations politiques ont l'influence la plus active et la plus puissante sur la destinée des Empires, sur leur ruine ou leur prospérité, sur le bonheur ou le malheur des peuples. Combien n'est-il donc pas important de confier le soin de les établir, de les diriger à des mains pures, fidèles, désintéressées, et d'employer des me- sures si sages, qu'elles écartent invinciblement les abus. J'appelle un instant vos pensées et vos méditations sur ce grand objet.

Il est inutile , je pense , de m'arrêter ici à prouver que les Nations ont le droit de laisser ou de ne pas laisser entre les mains de leurs chefs la puissance formidable de faire à leur gré la paix , la guerre , et de conclure les traités , c'est-à-dire , de disposer des forces publiques , des richesses , de la liberté et de la vie des peuples. Personne ne doute aujourd'hui de la souveraineté des Nations : personne n'ignore que tous les Pouvoirs émanent d'elles , qu'elles seules peuvent les conférer , les étendre , les restreindre , suivant qu'elles le jugent convenable ; qu'il n'est d'autorité légitime que celle qu'elles ont instituée ; que tous les Officiers publics sont leurs agens et leurs subordonnés ; que les Chefs , pour être les premiers , n'en sont pas moins soumis à cette règle générale et sacrée.

Ainsi , qu'on ne demande plus désormais si une Nation a le droit de faire telle ou telle chose , parce qu'elle a le droit de faire tout ce qu'elle veut , tout ce qu'elle croit utile à son bonheur ; mais qu'on considère s'il est de son intérêt , s'il est de sa prudence d'embrasser le parti qui lui est proposé.

En toutes choses , voilà la seule question qui puisse véritablement se présenter lorsqu'il s'agit des droits éternels et imprescriptibles des Nations. J'examinerai donc si vous pouvez , sans inconvénient et sans danger , rendre le Pouvoir exécutif , maître absolu de faire la paix , la guerre et les traités. Avant d'entrer dans cette discussion , je ne puis me défendre de jeter un coup-d'œil rapide sur les anciens usages , sur les Loix primitives et fondamentales du Royaume.

Ce n'est qu'avec un respect religieux et profond , qu'il est permis de contempler les Assem-

blées augustes des premiers âges de la Monarchie. Nos ayeux , dans leur simplicité guerrière , avoient le sentiment de leurs droits et de leur dignité : le chef de l'Empire étoit à leurs yeux le premier parmi ses égaux ; ils ne lui accorderoient de prérogatives que celles qui tenoient à son rang , sans pouvoir nuire à la chose publique ; ils se gardoient bien sur-tout de lui laisser la puissance de faire , suivant son caprice , la paix , la guerre et les traités ; ils se réservoient ce droit redoutable ; ils ne portoient les armes que quand ils l'avoient résolu ; ils ne les déposoient qu'après leurs triomphes , et quand ils avoient dicté la Loi à leurs ennemis ; ils avoient partagé les périls , ils partageoient les dépouilles. C'étoit en commun qu'ils prescrivoient les conditions de la paix. Les exemples qui attestent ces vérités sont si nombreux et si connus , que je me crois dispensé d'en citer aucun. Les Capitulaires , ces anciens et précieux monumens de notre droit public , en sont remplis. Plusieurs siècles se sont écoulés avant que nos Rois eussent des Troupes réglées à leurs ordres ; ils ne pouvoient dès-lors entreprendre une guerre , sans implorer le secours et sans avoir le vœu des hauts Barons , des grands Propriétaires de Fiefs et de la Nation. Tout ce qui intéressoit le sort de l'Etat , ses relations avec les peuples voisins , se traitoit publiquement au champ de Mars et de Mai.

Si nous passons de ces diètes fameuses aux Etats-Généraux , nous voyons que , sous le Roi Jean , le 17 Octobre 1356 , ces Etats demandèrent la liberté du Roi de Navarre , décidèrent la guerre , accordèrent une aide pour l'entretien de l'armée et la délivrance du Roi ;

Que sous Charles V , le 9 Mai 1369 , ils décidèrent la guerre contre les Anglois ;

Que sous Charles VII, en 1441, ils avisèrent de la paix;

Que sous Louis XI, en 1467, ils statuèrent que le Duc de Bretagne seroit sommé de rendre au Roi les villes qu'il détenoit par son intelligence avec l'Angleterre;

Que sous Louis XII, en 1506, ils entrèrent dans les détails des inconvéniens du mariage de Madame Claude de France avec un Prince étranger, à cause du démembrement de tant de beaux états que la Princesse porteroit en dot à son époux;

Que sous François II et Charles IX, en 1560, ils agitèrent les moyens propres à consolider la paix;

Que sous Henri III, en 1576 et 1588, ils délibérèrent également sur la paix à faire avec le Roi de Navarre;

Que sous Louis XIII enfin, en 1614, ils approuvèrent l'alliance avec l'Espagne par le mariage du Roi avec la fille de Philippe III, et ils proposèrent des traités avec cette Puissance et l'Angleterre, pour la sûreté des navires françois (1).

Ici se trouve une lacune considérable dans notre Histoire. Depuis long-temps les Etats portoient ombrage à l'ambition démesurée de nos Rois; qui vouloient réunir tous les pouvoirs et en jouir sans partage. Affectant de méconnoître la source d'où ils tiroient leur puissance, ils la faisoient descendre du ciel même; et c'étoit au nom de l'Eternel qu'ils prétendoient gouverner la Nation en maîtres absolus.

(1) Ces exemples sont tirés de l'excellent ouvrage de M. Peyssonnel, sur *la Situation politique de la France et ses Rapports actuels avec toutes les Puissances de l'Europe.*

Les Prêtres favorisoient ce despotisme d'autant plus imposant , que son origine étoit respectable et sacrée. Les Etats-Généraux disparurent , et à leur place on substitua un fantôme de pouvoirs : des Corps judiciaires choisis par la Cour remplacèrent le Corps national choisi par le Peuple. Les Magistrats se crurent insensiblement les Mandataires et les Représentans de la Nation ; ils agirent et stipulèrent en son nom. Ce fut alors que nos Rois ne rencontrèrent plus d'obstacles à leurs volontés , qu'ils franchirent aisément les fragiles barrières qu'on voulut de temps en temps leur opposer. Ce fut alors sur-tout qu'ils se livrèrent sans mesure à leur penchant pour la guerre , qu'ils attaquèrent leurs voisins , qu'ils troublèrent la paix de l'Europe , qu'ils versèrent à flots l'or et le sang de la Nation , qu'ils firent des traités sans jamais daigner la consulter.

Peut-être , au reste , devez-vous bénir ces coupables excès , puisque c'est au poids insupportable de vos maux que vous devez d'être rétablis aujourd'hui dans vos droits ; mais montrez - vous jaloux de les conserver ; ne soyez pas moins éclairés que vos pères sur vos véritables intérêts.

Vous n'avez rien fait pour la liberté et le bonheur public , si vous laissez entre les mains de vos chefs le terrible pouvoir de faire la paix , la guerre et les traités.

Réfléchissez un peu sur ce pouvoir , sur ses fatales conséquences. Et d'abord , je vous prie d'observer qu'un Etat bien constitué ne peut jamais périr par ses maux intérieurs , qu'il n'a rien à redouter que de l'oppression étrangère.

Je suppose pour un instant la France isolée du surplus du globe , et sans aucune communication extérieure ; avec son sol fertile , ses productions

riches et variées, l'activité industrielle de ses Habitans, un bon régime, que manqueroit-il à cette Puissance pour être heureuse et florissante ? qu'auroit-elle à craindre ou à désirer ? Rien, absolument rien.

Mais c'est en vain que vous aurez un bon système de finance, que vous établirez une sage et sévère économie dans les dépenses publiques, si un Roi, enivré de la folie des conquêtes, vous suscite au dehors des guerres sanglantes et ruineuses.

C'est en vain que vous serez riches d'une population immense, si elle est immolée dans des combats impies, qui n'ont ni l'utilité publique, ni la défense de la Patrie pour objet.

C'est en vain que vous aurez mis tous vos soins à protéger, à faire fleurir le commerce, cette source féconde de prospérité, si des Ministres ignorans ou pervers lui portent des atteintes funestes, en faisant pencher la balance du côté des Nations étrangères.

C'est en vain que vous aurez jeté les bases d'une bonne Constitution, si elles peuvent être renversées en un instant par la violence.

Et tous ces dangers sont à craindre, si vous n'y prenez garde ; et tous ces dangers vous menacent : l'exemple du passé est une grande leçon pour vous.

Combien de fois le désir effréné de vos Rois de dominer leurs voisins, de remplir le monde de leur nom, a-t-il mis le Royaume en feu ? combien de Citoyens ont-ils été victimes de leur ardeur guerrière, de leurs passions insensées ? que de pillages, de désastres, de misères, d'impôts, de calamités de toutes espèces ! Sans remonter à des époques trop éloignées, à ces temps où la



guerre étoit un état habituel ; où le crime et le carnage se succédoient sans interruption ; où l'ennemi étoit dans l'intérieur de l'empire , et sur le point de s'en rendre maître ; où la Nation alloit s'anéantir , je m'arrête à des temps plus voisins de nous , à ce Roi despote , vain et superstitieux ; jaloux de tous les genres d'honneur et de gloire ; grand de la grandeur de ses Ministres , de ses Généraux et des grands Hommes qui l'environnoient ; grand de la grandeur de son siècle , dont l'éclat a rejailli sur lui ; cher aux Gens de Lettres dont il achetoit les louanges , odieux au Peuple dont il faisoit le malheur , qui ne respira que la guerre , la fit avec barbarie , dirigea ses armes meurtrières contre ses propres sujets , excita la jalousie de tous les Peuples de l'Europe par sa vanité ridicule , mit le Royaume à deux doigts de sa perte , l'épuisa d'hommes et d'argent par ses revers , son faste et ses dépenses scandaleuses , fit des plaies profondes à l'État , qui saignent encore aujourd'hui. Je veux parler de Louis XIV.

Son successeur , quoique moins ambitieux , quoique naturellement porté aux plaisirs et à la paix , n'en a pas moins entrepris et soutenu sans intérêt comme sans nécessité , une multitude de guerres désastreuses. Laissant échapper de ses mains les rênes de l'empire , se débarrassant du soin trop pénible de régner , sur ses favoris et ses maîtresses , ce Roi foible et voluptueux est parvenu , à force d'impérities et d'infortunes , à avilir chez les Cours étrangères la Nation la plus jalouse de son honneur , et à la faire descendre du haut rang qu'elle occupoit , et qu'elle n'auroit jamais dû perdre.

Louis XVI , ce Roi Citoyen , ne s'est-il pas laissé entraîner dans la guerre la plus ruineuse et la

plus injuste. Je dis injuste, dans les principes de ceux qui l'ont fait entreprendre, et dans les motifs qui les ont dirigés. Qu'ont-ils voulu? Ils n'ont pas voulu briser les fers d'un Peuple esclave pour le rendre libre; cette grande idée étoit trop éloignée de leur politique étroite et artificieuse. Ils ont voulu se venger d'une Nation rivale, l'humilier, l'affaiblir. Heureusement qu'en desirant n'arriver qu'à ce but, ils en ont atteint un bien plus noble, bien plus désirable, le seul qui puisse consoler les amis de l'humanité et du bien public, du sang et de l'or qui ont été répandus pour cette guerre. Ils ont placé dans le Nouveau-Monde le fanal de la Liberté, et ce fanal éclairera insensiblement tous les Peuples de la terre.

Quels traités funestes, impolitiques et déshonorans ont été conclus sous ces règnes. Dans l'un, après avoir fait des dépenses énormes, pour soutenir sur le Trône un Prince que le Peuple en avoit fait descendre, et qui dès-lors ne pouvoit pas y remonter, on l'abandonne lâchement, et on reconnoît son successeur. On est forcé en outre de renoncer à des Provinces qui avoient coûté les plus grands sacrifices, aux places les plus importantes et les mieux fortifiées, et on s'estime heureux de n'être pas réduit à des pertes plus fâcheuses.

Dans l'autre, on reçoit avec soumission toutes les conditions qu'il plaît au Vainqueur d'imposer. On cède le Canada; on cède toutes nos possessions dans l'Amérique du Nord; on cède dans les Indes nos Villes, nos belles Contrées septentrionales; et la France, destinée à commander en Souveraine dans cette partie du Monde, sans cette longue suite de fautes, d'impéritie et de

trahisons du Ministère , est réduite à de simples comptoires. Elle est réduite à ce point d'avilissement , que le Gouvernement Britannique lui interdit l'usage de ses propres ports , qu'il place un Agent pour surveiller l'exécution de cette clause tyrannique et révoltante , et qu'il force la France de le soudoyer.

Dans celui-ci , la France victime de la politique artificieuse de la maison d'Autriche , sans aucun intérêt réel et solide , sans proportion ni réciprocité dans les engagements , s'asservit aux projets ambitieux de cette Puissance , s'expose à des guerres perpétuelles avec ses nombreux ennemis , se soumet à faire marcher des armées , ou à fournir des subsides , laisse échapper de ses mains la balance qu'elle pouvoit si facilement maintenir dans l'Empire et en Italie , perd sa considération dans l'Europe , néglige les alliances précieuses des Cours du Nord , indispose son plus ancien , son plus fidèle allié ,... le Turc ,... court le risque de perdre son riche commerce du Levant. Vous connoissez , Messieurs , les suites fatales pour la France de ce fameux traité de 1756 ; elles avoient été prédites par un des plus grands politiques du siècle , M. Favier. J'éviterai de vous les rappeler.

Dans celui-là , une Nation active , industrielle , éclairée sur ses vrais intérêts , animée de l'esprit public , surprend l'ignorance de notre ministère , profite peut-être de sa mauvaise foi pour ruiner notre commerce , nos manufactures ; tout y est calculé contre nous. Les articles qui présentent des avantages pour la France , ou sont prohibés , ou sont surchargés de droits ; ceux exclusivement profitables à l'Angleterre , ceux où la réciprocité lui est utile , sont favorisés. Quels encouragemens

sur-tout sont donnés à toutes les importations qui peuvent se faire par les navires de construction angloise ? Quand on réunit ces dispositions à celles du fameux acte de navigation d'Angleterre , on explique comment vingt bâtimens anglois sont employés au Commerce des deux Nations , depuis le traité , contre un seul bâtiment françois.

Il faut dire que ce traité qui nous est si pernicieux , n'a été fait et conclu que d'après les avis et observations des plus habiles Négocians des différentes parties de l'Angleterre , qui furent appelés et entendus à la barre du Parlement , et que nos Ministres dédaignèrent d'assembler le commerce , de le consulter , de s'instruire ; ils ne prirent conseil que d'eux-mêmes et de leurs Commis.

Je ne parlerai plus que d'un seul traité qui subsiste depuis long-temps , et se renouvelle sans cesse ; mais il est si révoltant , que je ne puis le passer sous silence. C'est celui par lequel la France paie des tributs annuels à des Corsaires qui ne vivent que de vols , de meurtres et de rapines. Ces brigands , retranchés dans leurs rochers comme dans une caverne , en sortent pour infester les mers , s'emparent à force armée des vaisseaux dont ils font la rencontre , égorgent les Matelots , les Voyageurs , jettent dans les fers ceux qui échappent à leur fureur sanguinaire , les mutilent et exercent envers eux les cruautés les plus inouïes. C'est pour acheter l'amitié de ces scélérats , et se soustraire à leur rage , qu'on a la lâcheté de composer ainsi avec eux , et de s'en rendre tributaires. Ce qui a bien droit sans doute de surprendre , c'est que presque toutes les Nations commerçantes soient descendues à ce degré d'avilissement , qu'elles leur donnent de semblables ran-



cons, au lieu de se réunir pour exterminer ces monstres odieux, et réduire en cendre leur infâme repaire : mais ce qui excite l'indignation la plus profonde, c'est que plusieurs de ces Nations favorisent sourdement ces horreurs, ces brigandages, et qu'elles éprouvent une secrète joie quand ils se commettent envers des Peuples qu'elles croient pouvoir nuire à leurs intérêts, et qu'elles regardent comme leurs rivaux. Grand Dieu ! quelle affreuse politique, et comme elle dégrade l'homme !

Peut-on croire que si la Nation eût exercé ses droits, elle auroit été assez aveugle, assez ennemie d'elle-même et de son bonheur, pour se livrer à ces guerres éternelles, pour prodiguer ainsi son sang et ses trésors ? peut-on croire qu'elle auroit consenti à des traités aussi humilians, aussi contraires à sa prospérité ? Non, sans doute.

Je ne conçois pas, je l'avoue, comment un Peuple peut dire à son Chef : Tu disposeras de moi à ta volonté ; tu m'enverras au carnage, et j'obéirai ; tu m'exposeras à ma ruine, et je me soumettrai ; tu cédras mon territoire à ton vainqueur, tu me cédras moi-même comme un vil troupeau, et je respecterai ce pacte de ta toute-puissance.

Tel est le langage d'un esclave à son maître : tel est cependant celui que tient un Peuple, au moment où il investit son Chef du droit de faire à son gré la paix, la guerre, les traités, et telles sont les conséquences effrayantes auxquelles il s'expose.

Eh bien ! chez presque toutes les Nations, ce droit redoutable se trouve entre les mains des Rois. De là même on veut en conclure que les

Nations ont senti la nécessité de le leur confier et les dangers de s'en réserver l'exercice.

Dites que les Rois ont usurpé ce droit, mais non pas que les Nations le leur aient abandonné. J'aimerois autant que pour justifier la dépendance absolue dans laquelle la plupart des Peuples sont de leurs Chefs, on soutînt que ces Peuples ont reconnu les inconvéniens de la liberté, et l'usage dangereux qu'ils en pouvoient faire; qu'ils ont préféré dès-lors vivre dans un honteux esclavage. Avec cette manière de raisonner, tout ce qui existe seroit juste et légitime.

Je vais plus loin, toutes les Nations du monde, sans exception, auroient librement consenti à laisser à leurs Monarques le droit de faire la paix, la guerre et les traités, qu'il n'en faudroit pas moins examiner si cet abandon est raisonnable, s'il n'est pas sujet aux plus grands abus.

Or, cet abandon est insensé, et les suites en sont cruelles. Ouvrez l'Histoire, et contemplez tous ces nombreux forfaits politiques, tous ces crimes de lèse-humanité, commis par ces Maîtres du monde. Vous verrez que chaque page est teinte du sang qu'ils ont versé; vous verrez que la terre a été un Théâtre perpétuel de guerres et de carnage; vous verrez que les Peuples n'ont pas cessé d'être les vils instrumens et les victimes des passions et de l'ambition de ces farouches despotes. Mille et mille traits, tant anciens que modernes, attestent cette triste vérité, et il suffit de dire qu'il n'est pas un seul Peuple sur la terre, qui n'ait eu à gémir d'avoir laissé entre les mains de ses Chefs, le droit de satisfaire à son gré ses penchans pour la guerre.

Qu'on vienne nous dire ensuite que l'intérêt

des Rois étant le même que celui des Peuples qu'ils gouvernent, que ne pouvant pas en avoir d'autre, ils sont forcés de vouloir le bien, et qu'on ne doit pas craindre dès-lors qu'ils abusent d'un droit dont tout les engage à user pour le bonheur commun.

Je sais que les Apôtres du despotisme répètent sans cesse ce misérable sophisme. Mais pour démontrer combien il est ridicule, il ne faut qu'examiner quelle en seroit la vraie et nécessaire conséquence : c'est que tous les Rois ayant intérêt à être justes, sont justes ; c'est qu'ayant intérêt à être vertueux, ils sont vertueux ; c'est qu'ayant intérêt à administrer la fortune publique avec une sévère économie, ils sont économes ; c'est qu'ayant intérêt à ne pas verser le sang des Peuples, ils en sont avarés.

Or, cette conséquence est démentie par une longue et constante expérience. Les Rois sont des hommes, la raison n'est pas toujours leur guide. Les passions les égarent ; ils échappent difficilement à tous les genres de corruption qui les assiègent sans cesse. L'amour de la domination, ce penchant si naturel à l'homme, se fortifie chez eux par les vices de leur éducation et par les hommages idolâtres qu'ils reçoivent dans tous les momens de leur vie de ceux qui les environnent. Ils se croient supérieurs aux autres hommes et, pour ainsi dire, d'une autre nature ; ils se croient nés pour les commander, et ils veulent être servilement obéis ; et remarquez ici que l'ivresse du pouvoir peut les aveugler, d'autant plus aisément sur l'intérêt des Peuples, que cet intérêt se présente difficilement à leurs yeux sous ses vrais rapports.

Peut-on en être surpris, lorsque tant de débats

s'élèvent parmi les hommes les plus instruits et les plus désintéressés, sur la meilleure nature des Gouvernemens ; lorsque tant d'abus sont tour-à-tour blâmés et justifiés ; lorsqu'on met en problème si on doit instruire le Peuple ou le laisser dans l'ignorance ; si la liberté ne lui est pas plus nuisible qu'utile ; lorsque les plus grandes questions de morale et de politique deviennent un objet de controverses , comment voulez-vous que les Rois, nourris de préjugés dès leur enfance, tranchent ces difficultés, si ce n'est en leur faveur ? comment voulez-vous qu'ils ne regardent pas comme légitime et comme nécessaire l'autorité la plus absolue ? De sorte que le Roi , le plus ami du bien , peut se croire permis d'employer les mesures les plus despotiques, pour conduire le Peuple à ce qu'il regarde comme son bonheur.

Jugez de ce que pourra faire un Despote , emporté par la fougue de ses passions, par un caractère violent et inhumain , qui veut dominer par la terreur, qui ne respire que le carnage : si vous lui laissez le droit de faire la paix et la guerre, de disposer de la force publique à son gré, il entreprendra la guerre, sous le plus léger prétexte, ou excitera ses voisins à la lui faire, le tout pour avoir de l'argent ; avec l'argent, il corrompra les troupes , et ceux qui pourroient s'opposer à ses desseins ; avec les troupes , il opprimer la liberté, il fera tout fléchir sous l'empire de la force : qu'il revienne vainqueur, le Peuple sera à ses genoux, et bénira ses fers ; il protestera bien cependant qu'il n'a en vue que le bonheur de ce Peuple, séduit, égaré, et qu'il ne cherche que son intérêt.

On m'observera que la Nation se réservant d'accorder ou de refuser l'impôt , sera toujours la

maîtresse de s'opposer à une guerre injuste, à des vues ambitieuses.

Quelle fragile ressource ! quel foible frein ! Et d'abord, comment autoriser un mal pour se réserver la satisfaction d'y appliquer le remède ? ne vaut-il pas mieux prévenir le mal que de s'exposer à le guérir ? comment ensuite mettre la Nation en opposition avec son Chef, et établir une lutte perpétuelle que la prudence et la tranquillité publique engagent d'éviter ? comment enfin s'aveugler au point de croire qu'il soit aussi facile, aussi praticable d'arrêter à volonté des hostilités commencées ? Les premiers coups portés, une Nation peut se trouver forcée de continuer la guerre la plus injuste, et pour laquelle elle a le plus de répugnance. L'ennemi irrité l'attaque, la poursuit, fait des descentes dans ses possessions lointaines, s'empare de ses vaisseaux, pénètre dans l'intérieur même du Royaume. Il faut bien alors qu'elle se défende, qu'elle repousse les attaques et qu'elle se garantisse des désastres dont elle est menacée. Quelle abandonne son Chef, en le privant de secours devenus indispensables, elle va se trouver en proie aux dangers les plus imminens. L'orage qu'on a conjuré va fondre sur sa tête, et tout ravager. La Loi impérieuse de la nécessité la contraint donc à fournir ces subsides. Qu'on vienne dire maintenant qu'avec la liberté de refuser l'impôt, une Nation tient toujours son Chef dans une salutaire dépendance.

Les Ministres seront responsables, ajoutera-t-on. Eh ! ne nous laissons pas séduire davantage par cette responsabilité. Manque-t-on jamais de prétextes et de détours pour l'é luder. Comme il est facile de donner le change, lorsque des négociations sont secrètes ; comme il est facile de pa-
roître

roître sur la défensive, lorsqu'au fond on est l'agresseur ; comme il est facile d'avoir tous les dehors de la raison, lorsqu'on a les torts les plus réels : comment démêler tous les fils, tous les ressorts cachés du labyrinthe tortueux de notre politique actuelle ?

De plus, est-ce que la tête d'un homme peut répondre des calamités affreuses de la guerre ? Quand des milliers d'hommes auront été égorgés, quand des villes auront été saccagées, quand des moissons auront été dévastées, est-ce donc une réparation que l'exil ou la mort d'un Ministre ? Pourquoi, ne cesserai-je de le répéter, pourquoi s'exposer à d'aussi grands maux, et ne se réserver que le triste privilège de punir ?

Ce que je dis de la guerre, je le dis également des traités ; quand une fois ils sont conclus, s'ils font le malheur de l'Empire, qu'importe la responsabilité des Ministres ? il faut les exécuter, ou bien il faut en venir aux armes, et parcourir sans cesse cet épouvantable cercle de violations de promesses et d'effusion de sang.

Voyez l'Angleterre, me dira-t-on ; ces fiers Insulaires ont cru qu'il suffisoit au maintien de leur liberté, de leur sûreté, de se réserver la faculté de refuser l'impôt et de rendre les Ministres responsables.

Voyez l'Angleterre, leur répondrais-je à mon tour, suivez les évènements qui ont agité cette Isle célèbre, et vous reconnoîtrez que ces précautions ont toujours été vaines, que les Rois et leurs Ministres ont entrepris les guerres les plus injustes et les plus inutiles ; qu'ils les ont entreprises sans daigner consulter l'opinion publique, quelquefois même en la bravant : témoin la dernière guerre d'Amérique, contre laquelle on pré-

Discours sur le droit de Paix, &c. B

sentoit de toutes parts des pétitions ; que ces guerres ont porté la dette publique à des sommes effrayantes ; que les impôts n'ont point été refusés ; que les accusations contre les Ministres n'ont rien produit ; que la responsabilité a été sans effet ; que toujours la Cour a eu le secret d'assourdir les réclamations et de corrompre les Membres qui lui portoient ombrage ; que le Parlement n'a conservé qu'un simulacre de pouvoir pour les articles mêmes des traités, qui, d'après les loix de l'Etat, ont besoin de son concours ; que la volonté du Roi finit sans cesse par être dominante.

Ne seroit-ce pas le comble de l'imprudence que de se fier à de semblables mesures, que de prétendre garantir la chose publique des attaques par d'aussi foibles barrières, lorsque la raison et les faits démontrent qu'elles peuvent être si facilement renversées ?

Nous touchons à une grande objection : on parle souvent des difficultés sans nombre qu'éprouveroit un Corps législatif, s'il vouloit traiter les affaires politiques ; on exagère ces difficultés, on les présente comme insurmontables.

Je pourrois me contenter de répondre par un seul mot, et il est sans réplique : c'est que les Peuples les plus fameux de l'antiquité les agitoient, les discutoient, que plusieurs Nations modernes les agitent et les discutent dans de semblables Assemblées.

Mais je ne m'arrête pas là, et je crois utile de détruire d'anciens préjugés avec lesquels on captive la crédulité et on enchaîne la raison du Peuple. Le secret, dit-on, est l'ame de la politique ; la publicité dans les discussions trahiroit les mesures les plus prudentes ; les Nations ennemies en profiteroient pour déconcerter les projets le plus sa-

gement combinés , et faire réussir leurs entreprises.

Et moi je soutiens que ce mystère dont on fait tant de cas , auquel on attache de si précieux avantages , ne sert au fond qu'à cacher les passions, les fautes et les erreurs de ceux qui gouvernent ; qu'à maintenir les Peuples dans une dépendance servile , et dans une soumission aveugle. Toutes les fois qu'on a voulu égarer les hommes , on a ainsi éloigné la lumière de leurs yeux , et on n'a jamais manqué de prétextes plausibles pour les rendre esclaves de leur ignorance : ç'a toujours été pour leur propre intérêt qu'on leur a interdit de s'instruire ; et depuis les opérations les plus mécaniques de l'esprit , jusqu'à ses combinaisons les plus sublimes et les plus profondes , il n'est rien sur quoi on n'ait voulu jeter un voile ténébreux. Il seroit inutile de rappeler ici toutes les précautions injustes et violentes que dans tous les temps les hommes , ambitieux de dominer leurs semblables , ont prises pour empêcher les connoissances humaines de se faire jour , et pour s'en réserver la possession exclusive.

Il n'y a qu'un instant encore que l'Administration du Royaume étoit enveloppée d'une obscurité impénétrable. Eh bien ! que de sophismes n'employoit-on pas pour justifier ce régime funeste et oppresseur ? A entendre ses partisans , la prudence , la tranquillité et le bonheur des Peuples en dépendoient ; il étoit dangereux , il étoit contraire à son bonheur de lui laisser appercevoir par quels secrets ressorts il étoit conduit ; il falloit lui inspirer une confiance sans bornes dans tous les agens du pouvoir. La célérité dans l'exécution paroissoit un bienfait d'un si grand prix , qu'il rendoit excusables les violations des formes et des règles ordinaires ; les méprises , les injustices , les abus de tous genres étoient des

maux passagers inséparables des grandes affaires, mais qui se perdoient dans le bien et étoient plus que compensés.

Que ne disoit-on, que ne faisoit-on pas pour épaissir de plus en plus le voile qui couvroit une partie importante de l'administration, les finances? Soulever ce voile étoit un crime, c'étoit ouvrir la porte à tous les désordres; mais séduire le peuple par des apparences trompeuses, lui annoncer une situation favorable au moment de la plus grande détresse, un avenir fortuné lorsqu'il n'offroit ni ressources ni espérances, paroissoit le système le plus sage, le plus adroit, le seul qui pût, qui dût raisonnablement être suivi.

Eh bien! qui de nous n'est pas maintenant convaincu que c'est à cette marche ténébreuse de l'administration, à ces opérations clandestines du Ministère, que nous devons attribuer ces déprédations, ces iniquités, et cette foule de maux enfin qui désolent le Royaume? Si elles nous ont été si pernicieuses pour notre régime intérieur, pourquoi produiroient-elles de plus salutaires effets lorsqu'il s'agit de nos rapports extérieurs?

Je cherche en vain de quelle utilité est le secret dans les affaires Politiques.

D'abord, lorsque deux ou plusieurs Nations traitent ensemble, chacune agissant avec mesure, avec réserve, avec mystère, chacune à l'avantage du secret: cet avantage est égal pour toutes; dès-lors il est nul. Je ne prétends pas dire, que dans cette guerre de dissimulation et de ruse, l'une ne puisse parvenir à donner le change à l'autre, à l'induire en erreur sur ses intentions, sur ses desseins cachés; mais considérant cet objet sous son point-de-vue, vrai & général, sans application à tel ou tel exemple particulier, je sou-

tiens, et il est évident qu'on ne peut pas appuyer la nécessité du secret sur le bien et l'intérêt d'une Nation, puisqu'il n'est pas possible de savoir si ce procédé tournera pour ou contre elle; qu'aujourd'hui il lui sera favorable, et demain nuisible; qu'il peut servir à tromper comme à être trompé.

Cet artifice méprisable est même devenu à-peu-près sans objet. Les détours les plus subtils en ce genre sont usés; les pièges sont à l'instant éventés et découverts. On sait quel intérêt doit naturellement prendre une Nation dans une Guerre, dans un Traité; on connoît ses Alliés, les engagemens qu'elle a pris avec eux, et on en calcule aisément les suites. Les Cours entretiennent réciproquement chez elles des Espions titrés, qui les instruisent de tous les mouvemens qui se passent, des préparatifs, des armemens qui se font, soit dans les Ports, soit sur terre. On corrompt une Maîtresse, un Secrétaire, un Commis, qui dévoilent les plans, les correspondances, et tout ce qu'on vouloit tenir caché.

Il n'est plus, on peut le dire, de véritable secret entre les Puissances. De mille exemples que l'on pourroit citer, j'en veux que celui de ce Roi philosophe, législateur et guerrier? L'immortel Frédéric ignoroit-il rien de tout ce qui se passoit dans les Cabinets de l'Europe? et n'a-t-il pas sans cesse déconcerté les projets les plus mystérieux de ses ennemis, au moment où ils y pensoient le moins?

Enfin, je suppose que par des manœuvres adroites on ait su échapper à la clairvoyance de ceux qui avoient intérêt de vous découvrir, c'est le prestige d'un moment, dont les effets sont nécessairement passagers. Quelle petite & vile ressource! Il semble que les Ministres ne traitent

que pour le temps de leur ministère, ou tout au plus, pour le règne de leur Maître; comme si les Nations ne vivoient qu'un jour, comme si l'on pouvoit se réjouir du triomphe de l'infidélité et de la fourberie, comme si ce succès pouvoit être durable! Non, non, c'est inutilement qu'on aura surpris par la ruse, qu'on aura arraché par la force, des conditions onéreuses et oppressives à une Nation vaincue et humiliée; on n'a fait que jeter des semences de haine et de division, qui se développeront avec plus ou moins de rapidité. Il n'y a de Traité solide et respectable que celui fondé sur la justice et l'utilité commune. Les Nations calculent comme les particuliers entre eux; chacune cherche son intérêt, et ne peut le trouver que dans l'avantage réciproque et commun. L'intérêt des Nations, ainsi que celui des particuliers, est d'être juste. Toute convention qui ne porte pas ce caractère auguste, est tôt ou tard enfreinte. Telle est la nature impérieuse et irrésistible des choses. Tous les efforts de l'esprit humain n'arrêteront jamais ce torrent.

Que toute la science de ces hommes d'Etat, si célèbres, est souvent puérile et vaine! Ils éblouissent leurs contemporains, ils font le malheur de leurs descendans; vainement ils emploient toutes les ressources de leur génie pour établir de prétendues balances politiques, de prétendus contre-poids entre les Nations: hélas! le plus petit événement déranger l'équilibre, et pour le réparer, que n'en coûte-t-il pas de soins, de dépenses, de sang et de malheurs! Toujours il en sera ainsi, tant que la justice, tant que les intérêts respectifs ne serviront pas de régulateur.

Qu'on examine les belles et savantes spécula-

tions politiques qui ont été faites jusqu'à ce jour, et on verra qu'elles n'ont contribué en rien à la perfection, et sur-tout au bonheur de l'espèce humaine. Or, je soutiens que toute opération sociale qui, en dernière analyse, ne conduit pas à ce résultat, le seul desirable, le seul digne de nos recherches, est nécessairement fausse, vicieuse et immorale.

Oui, le temps viendra, il faut l'espérer, et peut-être n'est-il pas loin, où les Nations, éclairées sur leurs droits et sur leurs intérêts, renverseront tout cet échafaudage qui fascine aujourd'hui les yeux du vulgaire. Qu'il seroit étonné, s'il voyoit à découvert et les petits moyens, et les ridicules agens qui font mouvoir les Empires !

Les discussions publiques et nationales, n'en doutons pas, seront très-propres à accélérer cet heureux changement dans la politique. En toutes choses, ce sont les discussions qui répandent la lumière, et dissipent l'ignorance.

Qu'on ne croye pas que ces matières ne puissent pas être traitées dans une Assemblée un peu nombreuse, ainsi qu'on affecte de le répandre. Il n'existe pas sur ce point plus de difficultés que sur une multitude d'objets de législation, d'administration, qui ne sont ni moins délicats, ni moins compliqués, ni moins étendus dans leurs rapports. La Déclaration des droits de l'Homme, les principes de la Constitution, les Finances, paroissent peu susceptibles d'être examinés et discutés par douze cents personnes ; cependant ces obstacles ont été surmontés ; et s'il falloit des exemples puisés dans la chose même, je demanderois comment font les peuples qui décident, dans leurs assemblées, du droit de la paix, de la guerre, et des conditions des traités ?

Pour peu qu'on y réfléchisse , les prétendus inconvéniens qui se rencontrent à agiter , à régler les affaires politiques dans les assemblées représentatives , non-seulement disparaissent , mais cette méthode présente des avantages incalculables.

Les intérêts d'une Nation seroient mieux connus , mieux approfondis , mieux conservés par une assemblée que par un Ministre souvent ignorant , mais qui , eût-il des connoissances , ne peut jamais réunir celles d'une assemblée , qui ne peut sur-tout ni les comparer , ni les rectifier par l'épreuve si nécessaire de la discussion.

Ces intérêts ne seroient pas exposés de même à être compromis ; les intrigues , la corruption et tous les vices qui ont tant de prises sur les hommes isolés , qui n'ont pour témoins de leur conduite qu'eux-mêmes , sont sans force contre une Assemblée dont les Membres exercent une censure active et perpétuelle les uns sur les autres.

Les guerres seroient moins fréquentes ; une Assemblée n'est pas susceptible de ces petites passions malfaisantes , de toutes ces foiblesses , de cette délicatesse d'amour propre qui s'irrite de tout , sources fécondes des querelles qui mettent les armes à la main des peuples. Un pas refusé à un Ambassadeur , un propos indiscret , l'ambition d'un favori , les intrigues d'une maîtresse , ne lui feroient pas égorger des millions d'hommes.

Avant de déclarer la guerre , une assemblée frémiroit des suites terribles qu'elle entraîne ; elle verroit ce fléau détruisant l'agriculture , le commerce , l'industrie , la population , la fortune publique de la Nation qui lui a confié ses intérêts , et ce ne seroit qu'en tremblant et forcée par les circonstances les plus impérieuses , qu'elle

pourroit s'y résoudre. Les Rois, il faut l'avouer, sont moins tourmentés par ces craintes; ils cèdent plus facilement aux mouvemens personnels de la vengeance et de l'ambition; ils ne calculent pas avec la même sollicitude les sinistres effets d'une guerre qui leur offre des lauriers à cueillir et des ennemis à humilier.

Les traités seroient plus justes et plus durables; une assemblée met de la franchise et de la bonne-foi dans sa marche; elle ne connoît point ces ruses, ces perfidies dont se compose la politique ténébreuse des Cours; elle n'a pas cette mobilité dans les principes, qui est si ordinaire dans un ministère dont les membres se succèdent sans cesse avec des vues différentes et souvent opposées; elle se fait un point d'honneur sur-tout d'être fidèle à ses engagements.

J'ignore si, d'après ces motifs, d'après ces considérations, il est permis de balancer encore pour savoir entre quels mains doit reposer le droit de faire la Paix, la Guerre et les Traités.

Mais, dira-t-on, le pouvoir exécutif sera donc étranger à ces grands intérêts; il sera donc nul dans les affaires politiques; la Paix, la Guerre & les Traités se feront donc hors sa présence & sans sa participation, et alors vous en faites un ennemi dangereux qui conspirera sans cesse pour sortir de cet état de nullité, et, si on peut le dire, d'abjection, et qui mettra tout en œuvre pour troubler l'harmonie sociale.

Non, non : le pouvoir exécutif ne doit point être oublié; on doit conserver à ce pouvoir le genre d'activité et d'énergie qui lui convient dans les relations extérieures.

Ces grands rapports sont réglés par des loix politiques, car enfin les traités, de quelque nature qu'ils

soient, d'alliance ou de commerce, ne sont autre chose que des loix de Nation à Nation.

Les traités d'alliance sont des actes d'une souveraine injustice lorsqu'ils engagent les Nations à se prêter mutuellement une aveugle assistance, à se protéger dans leurs usurpations, dans leurs vues ambitieuses. Comment est-il possible de dire qu'on défendra une prétention, sans examiner si elle est légitime ou coupable ? Comment peut-on se rendre ainsi complice des plus criminels attentats ? Comment peut-on se jouer aussi légèrement de la vie et de la fortune des peuples ?

Tant que les alliances ne seront pas générales, que tous les Peuples qui se communiquent et ont des relations entr'eux ne formeront pas ensemble une confédération pour le bonheur commun, ces alliances partielles n'auront rien de solide. Fondées sur la prévoyance de l'avenir, sur des probabilités, elles ne seront jamais qu'un jeu aveugle & trompeur dont les chances incertaines seront tantôt bonnes tantôt mauvaises. Le hasard cependant a encore ses combinaisons et ses calculs ; et tant que ces engagemens subsisteront, il importe beaucoup que le pouvoir exécutif n'ait pas le droit de risquer ainsi le sort d'un Empire par des conventions qui peuvent avoir les plus terribles conséquences.

Les Traités de Commerce ont des suites qui ne sont pas moins dignes d'attention. De ces Traités dépendent souvent la richesse ou la misère d'un Etat : le Commerce extérieur agit sur le Commerce intérieur, et celui-ci réagit à son tour sur celui-là. Une prohibition imprudente dessèche une branche d'industrie qui donnoit les plus heureuses espérances, tandis qu'une combinaison sage en développe une autre dont les germes étoient à peine apperçus. Un article gêne ou favorise les progrès

de l'agriculture, multiplie ou diminue la main-d'œuvre; un article frappe de stérilité tel genre de production, un autre au contraire attire telle ou telle denrée. Une disposition qui aggrave ou allège les droits, qui restreint ou étend la liberté, a sur le Commerce une influence souvent incalculable.

Or, s'il n'appartient pas au pouvoir exécutif de faire les Loix les plus simples, comment pourroit-on lui donner le droit d'en conclure d'aussi importantes ?

Je l'avouerai, j'avois d'abord pensé que le pouvoir exécutif devoit être réduit à une exécution purement passive, & je limitois ainsi ses fonctions :

Le Corps législatif, me disois-je, a jugé une guerre indispensable; il rend seul la déclaration, la remet au pouvoir exécutif, et lui dit de déployer la force armée : c'est à ce pouvoir à prendre les mesures que les circonstances exigent; c'est à lui à faire marcher les troupes, à les commander, à diriger la campagne, à tout préparer pour le succès de l'entreprise; il est général absolu, et décide souverainement les opérations militaires.

La guerre se termine; il s'agit de régler les conditions de la paix : c'est au Corps législatif à décider des avantages qu'il convient d'exiger et des sacrifices qu'il est possible de faire.

Les conditions une fois projetées, il doit confier le soin de les négocier au pouvoir exécutif, qui, par la voie de ses Ambassadeurs, doit en presser l'accomplissement, & mettre tout en œuvre pour les faire accueillir; la même marche s'applique naturellement aux différens Traités.

Je me sentois entraîné dans cette opinion, qui n'est pas dénuée de fondement et de vérité; mais

l'avant plus mûrement examinée, voici les nouvelles idées qui se sont présentées à mon esprit pour la combattre.

L'Assemblée Nationale a déclaré que les loix émanées du Corps législatif avoient besoin de la sanction du Pouvoir exécutif; elle a regardé ce concours comme nécessaire pour la perfection et la stabilité des loix; elle n'a pas voulu donner à l'un de ces Pouvoirs, un ascendant trop marqué sur l'autre; elle a cru qu'ils devoient se balancer et s'observer sans cesse.

Or, ici le Corps législatif dicteroit seul les loix et forceroit le Pouvoir exécutif à une obéissance passive; le pourroit-il sans blesser les principes consacrés? Il n'en faut pas davantage pour décider la question.

Ce parti d'ailleurs seroit-il sans inconvénient? Le Pouvoir exécutif rempliroit-il avec zèle des ordres qu'il auroit acceptés avec répugnance? Prendroit-il à une guerre, faite contre son gré, cet intérêt sans lequel il n'est point de succès à attendre? Mettroit-il beaucoup d'empressement à la réussite de négociations qui ne seroient point son ouvrage, et auxquelles il n'auroit pris aucune part? combien il lui seroit facile de les faire échouer? combien ne pourroit-il pas occasionner d'embarras et faire naître de difficultés?

C'est dans les relations extérieures sur-tout que le Pouvoir exécutif a le plus de moyens secrets pour dominer; il ne faut donc pas chercher à lui mettre des entraves, inutiles parce qu'il pourroit s'en jouer avec impunité, dangereuses parce qu'elles ne serviroient qu'à l'irriter.

Il ne faut pas non plus lui laisser un empire trop étendu, et dont il pourroit abuser, et c'est

ici où le partage entre les deux Pouvoirs offre de véritables écueils.

Remarquez qu'il n'en est pas des Loix de Nation à Nation comme des Loix intérieures du Royaume ; pour ces actes de législation politique , on ne doit laisser le *veto* à aucun des Pouvoirs , sans quoi il n'est pas difficile d'appercevoir les funestes conséquences qui en résulteroient infailliblement. Ce *veto* ne pouvant être levé que par une nouvelle Législature , et après d'éternelles longueurs , les mesures les plus sages pourroient être détruites , les occasions les plus favorables manquées , et le Royaume , divisé et sans défense , seroit en proie à l'ennemi.

Vous savez , Messieurs , à quels périls éminens la Hollande est sans cesse exposée à cause des retards inévitables et du défaut d'action que la forme de son gouvernement entraîne dans ses résolutions politiques.

Dès-lors il est nécessaire et indispensable que l'un des deux Pouvoirs fasse pencher la balance et entraîne la détermination. — Plus souvent sans doute ces Pouvoirs seront d'accord et agiront de concert ; mais enfin le cas d'opposition doit être prévu et décidé , et il n'y a pas , je crois , à hésiter pour donner au Corps législatif cette juste pondérance.

Par cela même , c'est au Pouvoir exécutif à proposer , parce que celui qui propose ne doit pas être celui qui décide.

Une autre raison encore pour que ce soit le Pouvoir exécutif qui ait l'initiative , c'est qu'il est à portée de savoir ce qui se passe au dehors , et que le Corps législatif ne l'est pas. C'est donc à lui à faire part au Corps législatif des mouvemens qui

agitent les Cours étrangères , à lui communiquer ses correspondances , à l'instruire des réponses qui sont faites à ses Ambassadeurs , à lui présenter des projets ; et c'est au Corps législatif à discuter , à modifier , à admettre ou à rejeter les propositions.

Cette faculté accordée au Pouvoir exécutif , est puisée dans la nature même des choses , et elle ne peut manquer de produire des effets très-salutaires. D'abord le Pouvoir exécutif est intéressé à ne faire que des propositions justes , prudentes et bien mesurées , puisqu'il s'expose à les voir refuser.

Ensuite , lorsqu'elles sont acceptées , il est vivement intéressé à les faire valoir. Ainsi , si le Pouvoir exécutif a proposé de soutenir une guerre , on peut croire qu'il la suivra avec activité ; on peut croire qu'il mettra également tout en œuvre pour le succès d'un traité dont il aura présenté les conditions.

D'un autre côté , cette faculté n'a rien de dangereux pour la liberté de la Nation , puisque le Corps législatif est maître absolu d'accueillir ou d'écarter les propositions , et que sa volonté fait la loi.

Il me semble que dans l'état actuel des choses , ce parti est le meilleur et le plus sage. Il n'est pas sans inconvéniens , sans doute , mais je n'en connois pas qui en présente moins.

On pourra alléguer , et on l'a déjà fait , que la célérité des opérations seroit toujours un peu retardée par la double action des Pouvoirs.

D'abord , il ne faut pas se faire illusion sur cette idée vague et générale ; une marche lente et ré-

fléchie est presque toujours la seule convenable ; les mesures promptes et brusques sont rarement nécessaires. Est-ce la Nation qui déclare la guerre ? Avant de l'entreprendre elle se plaint , elle demande la réparation des injustices qu'on lui a faites , des torts qu'elle éprouve , on négocie , on fait des propositions respectives ; de là des délais inévitables. Déclare-t-on la guerre à la Nation ? elle est prévenue par les mêmes démarches , on engage avec elle les mêmes négociations ; de là des retards qui laissent le temps de délibérer et de prendre un parti. Les exceptions à cette marche générale sont peu fréquentes. Il est un cas , c'est celui d'une irruption soudaine et imprévue. On peut autoriser alors le Pouvoir exécutif , en l'absence du Pouvoir législatif , à faire marcher les troupes , à repousser l'attaque , et à garantir le Royaume. Est-il question d'un traité ? rien ne demande plus d'examen et de maturité dans les délibérations , la précipitation seroit aussi déplacée que dangereuse.

En admettant même la nécessité d'une très-grande célérité dans les opérations , aussi-tôt que les deux Pouvoirs ne se choquent pas , ils ne ralentissent point le mouvement. Le Pouvoir exécutif lui-même ne délibère-t-il pas avant d'agir ? ne recourt-il pas à son Conseil ? et ce Conseil examine , discute et décide. Ici c'est le Corps législatif qui se charge de ce soin ; la double action existe dans l'un comme dans l'autre cas.

Il me reste à vous parler d'un dernier moyen qui , réuni à ceux que je vous ai déjà indiqués , pourra amener insensiblement la plus heureuse révolution et la plus consolante pour l'humanité. Vous pouvez , vous devez donner un grand exem-

ple à toutes les Nations ; un exemple , j'ose le dire , inconnu dans les fastes de l'histoire. Déclarez d'une manière solennelle que vous entendez banir désormais de vos négociations , cette politique de ruse et de fourberie ; que le langage de la loyauté et de la bonne-foi est le seul qui vous convienne , le seul dont vous ferez usage ; que vous êtes convaincus qu'il n'est pas plus permis aux Nations qu'aux particuliers de se surprendre et de se tromper ; que depuis trop longtemps les peuples divers sont habitués à ne s'envisager qu'avec défiance , comme des ennemis toujours prêts à s'égorger ; qu'il faut enfin qu'ils se regardent comme frères , qu'ils travaillent à se rapprocher , à s'unir pour leur bonheur commun , et à établir entre eux une paix durable. Déclarez que vous renoncez à tous projets ambitieux , à toutes conquêtes ; que vous regardez les limites de votre Empire comme posées par l'Eternel lui-même ; que vous ne les franchirez jamais , mais que vous les protégerez contre toutes attaques jusqu'à votre dernier soupir ; que vous regardez toute irruption subite et imprévue sur un territoire étranger et contre ses paisibles habitans , comme une lâche et honteuse perfidie dont vous ne vous souillerez jamais. Conjurez vos voisins d'imiter cet exemple , de prendre les mêmes engagemens que vous. Conjurez-les au nom de leur intérêt , au nom du bien universel , au nom de tout ce qu'ils ont de plus cher , de ne plus verser le sang humain dans des guerres perpétuelles et insensées. Déposez dans un manifeste ces principes augustes et sacrés , ces sentimens dictés par l'humanité et la justice , et vous n'aurez rien fait qui mérite autant d'exciter l'étonnement et l'admiration de l'univers et de la postérité.

Quelle

Quelle impression profonde et salutaire, quels heureux effets ne produiroit pas cette noble et généreuse Déclaration! Elle deviendrait, je me plais à le croire, le premier signe d'alliance et de concorde entre les Nations; elle éteindrait peu-à-peu le flambeau de la guerre, car enfin tôt ou tard les vérités utiles et bienfaisantes doivent régner sur la terre, les préjugés l'ont assez long-temps désolée, et leur règne ne peut pas être éternel, ils doivent céder à la lumière: telle est la marche naturelle et impérieuse de l'esprit humain et des évènements. Il est impossible que les Nations n'ouvrent pas les yeux, qu'elles ne voient pas qu'elles ont toutes perdu à cet état continuél de division et de guerre; que les combats ne servent qu'à faire égorger les hommes, et à ruiner les Empires; que funestes aux vaincus, ils le sont aussi aux vainqueurs; que dans ce jeu cruel, tour à tour victorieuses et vaincues, elles éprouvent un épuisement commun; que la victoire ne décide pas du bon droit; que les traités qui la suivent ne sont que des trêves que la partie lésée se propose de rompre à la première occasion; que la force ne peut jamais être un lien durable; qu'elle ne peut jamais établir de rapports solides; qu'elle ne peut jamais servir de base stable à des relations politiques ou commerciales; qu'elle finit nécessairement par soulever les opprimés; que c'est ce système de force, le seul que les Nations aient connu jusqu'à ce jour, qui a causé tous leurs malheurs et toutes leurs querelles; que sans ces principes d'oppression, elles jouiroient d'une égale sécurité, quelle que soit l'étendue de leur territoire et de leur puissance; qu'elles perfectionneraient tranquillement leur régime intérieur; qu'elles profiteraient de tout le bonheur de leur

Discours sur le droit de paix, etc. C

position, des dons de la nature, des bienfaits de la Société ; que des liens plus touchans les attacheroient d'une manière plus intime les unes aux autres ; qu'elles se rendroient des services vrais ; qu'elles se porteroient des secours nécessaires ; qu'elles se communiqueroient leurs jouissances ; que leurs échanges seroient réglés par les loix des convenances, bien plus fortes que celles dictées les armes à la main, ou, pour mieux dire, les seules qui soient durables et respectées ; et qu'enfin, au sein de la paix, elles s'éleveroient au plus haut degré de prospérité et de bonheur. Il est impossible, dis-je, qu'elles ne soient pas frappées de ces vérités, et qu'elles n'abjurent pas ces antiques erreurs qui ont ensanglanté la terre depuis des siècles, et qui ont enfanté tant et tant de maux. Quand l'humanité ne leur en feroit pas un devoir, la raison et leurs intérêts leur en prescriroient la loi. Un jour viendra peut-être où le système d'un des plus ardens et des plus vertueux amis de l'humanité, qu'on a souvent appelé le rêve d'un homme de bien, sera le droit public des Nations, et vous aurez la gloire d'avoir préparé ce beau jour.

Je finis, et je propose le Décret suivant :

L'Assemblée Nationale décrète les articles qui suivent :

A R T I C L E P R E M I E R.

Le Pouvoir exécutif ne pourra déclarer, entreprendre ni suivre la guerre, que du consentement exprès du Corps Législatif.

I I.

En cas d'attaque ou d'invasion de la part de

Nations ennemies, si le Corps Législatif n'étoit pas assemblé, le Pouvoir exécutif fera marcher les troupes pour s'opposer à ces entreprises, et il convoquera à l'instant le Corps Législatif.

I I I.

Le Pouvoir exécutif proposera les conditions de la paix ; mais ces conditions seront examinées, discutées par le Corps Législatif, qui pourra les modifier, les rejeter ou les admettre.

I V.

Il en sera de même pour les articles des traités.

V.

Les déclarations de paix et de guerre, et les traités, seront revêtus de la signature du Roi, faits au nom de la Nation et au sien.

V I.

L'Assemblée Nationale décrète en outre qu'il sera envoyé un Manifeste à toutes les Cours, pour leur déclarer que la France ne se permettra d'employer, dans les négociations, que la loyauté et la bonne foi qui doivent caractériser tout Peuple libre ; qu'elle renonce expressément à toute idée d'agrandissement et de conquête, et qu'elle entend se renfermer dans les limites de ses possessions, telles qu'elles existent aujourd'hui.

24
actions omises, et le Corps Législatif n'aurait
pas attendu le 15 pour exécuter les lois.
les troupes n'ont pas été envoyées, et
il n'y a pas eu de mouvement de troupes.

Le 15, les troupes ont été envoyées, les conditions
de la paix ont été examinées, les conditions
discutées par le Corps Législatif, qui a pu les
modifier, les rejeter ou les accepter.

Il est donc de même pour les autres lois.

Les troupes ont été envoyées, les conditions
de la paix ont été examinées, les conditions
discutées par le Corps Législatif, qui a pu les
modifier, les rejeter ou les accepter.

Le 15, les troupes ont été envoyées, les conditions
de la paix ont été examinées, les conditions
discutées par le Corps Législatif, qui a pu les
modifier, les rejeter ou les accepter.